

<http://www.snptes.fr/><http://forum.snptes.org/><http://snptes-lorraine.org/>

## **Compte-rendu SNPTES du CT du 24 Janvier 2019**



### Informations du Président

1. Installation du Comité Technique (avis)
2. Approbation du PV du CT du 12 avril 2018 (sous réserve) (avis)
3. Adoption du règlement intérieur du Comité Technique (avis)
4. Statut de l' élu au CT et au CHSCT- Modifications (avis)
5. Examen de la participation de l'université de Lorraine au Groupe d'intérêt Public (GIP) ARTEM Nancy (avis)
6. Examen du calendrier de l'année universitaire 2019/2020 : cadre général (avis)
7. Examen des statuts modifiés de l'UFR Arts, Lettres et Langues- Metz (avis)
8. Examen des statuts modifiés de l'IUT Nancy-Charlemagne (avis)
9. Examen des statuts de l'EA 4372 CEntre de Recherches sur les Cultures et les Littératures Européennes : France, Europe Centrale, Europe Orientale - CERCLE ; modifications de l'annexe 5 du règlement intérieur de l'université (avis)
10. Examen des statuts de l'EA 7488 Composés Alimentaires: Blofonctionnalités et risques NeuroTOXiques - CALBINOTOX (sous réserve) (avis)
11. Évolution de l'organisation de la direction de la vie universitaire et de la culture (avis)
12. Désignation des représentants des enseignants-chercheurs à la commission de réforme (avis)
13. Bilan Santé et Sécurité au Travail 2017 (information)
14. Programme 2018/2019 de prévention des risques professionnels (information)
15. Suivi des propositions et avis du CT du 4 décembre 2018 (information)
16. Questions diverses

### **Présents :**

**Pour l'administration : Président, VP RH&CT, DGS, DRH et SG**

**Pour les élus SNPTES : Florence BOUCHET-MONERET, Sandra QUERRY, Emmanuel MAUJEAN et Xavier ROUX**

### **Point 1**

#### **Installation CT**

Tour de table des élus et des représentants de l'Administration.

### **Point 2**

#### **PV du CT du 12 avril 2018**

Point reporté (PV en attente).

L'administration s'attachera désormais à soumettre les PV dès la séance suivante pour éviter de trop grands délais.

### **Point 3 Règlement intérieur du CT**

Ajout conforme au décret :

<http://www.snptes.fr/>

<http://forum.snptes.org/>

<http://snptes-lorraine.org/>

Peuvent être présents durant toute la séance des représentants de l'administration DG et DRH en responsabilité.

## Unanimité Pour

### Point 4

#### Statut de l' élu

24 jours d'absence sont accordés aux Secrétaire et Secrétaire Adjoint(e) du CHSCT, 19 jours pour les élus CHSCT et CT.

Proposition des élus : le CT pourrait être organisé sur une journée pour laisser leur vraie place aux débats.

Le Président répond que le CT est la seule instance qui n'a pas de temps de préparation (« réunion de bureau »). Il insiste sur le fait que les séances dureraient moins longtemps si on avait cette réunion.

La majorité des élus, dont les élus SNPTES, ont refusé de prendre part à la réunion technique proposée par le DRH. En effet, les débats doivent avoir lieu en CT et être inscrits sur un PV.

Le Président maintient sa position et ajoute que tous les conseils ont été ramenés à une demi-journée.

## Unanimité Pour

Secrétaire adjoint : William Charton FSU

### Point demandé par tous les élus à l'initiative du SNPTES

#### Programmation d'un règlement sur le temps de travail pour les personnels logés par NAS. (Nécessité Absolue de Service)

Le travail sur l'ARTT n'a pas été fait pour ces collègues, laissant s'installer des dérives dans l'interprétation de leurs droits et de leurs obligations.

Le dossier est très complexe avec des spécificités par site et le Président s'engage à apporter une proposition au CT avant l'été.

### Point 5

#### Participation de l'UL au Groupement d'Intérêt Public ARTEM

L'Association « Alliance Artem » a été créée à titre provisoire avec un budget de 40000 euros par an et un abondement supplémentaire des écoles pendant l'année.

1 agent travaille pour cette association en tant que coordinatrice ARTEM, c'est un personnel UL et cela oblige à des versements par convention des partenaires.

Le GIP permettrait la mise à disposition de personnels de l'UL. Il correspond aussi à une demande des collectivités pour pérenniser l'Alliance. Il permettrait également de monter un vrai budget et d'éviter le « bricolage » actuel.

Cela se monte à environ 100 000 euros par an.

<http://www.snptes.fr/>

<http://forum.snptes.org/>

<http://snptes-lorraine.org/>

Pour l'instant, il n'est pas prévu de mettre des personnels à disposition, mais pour certaines actions, le GIP pourrait embaucher des CDD de droit privé.

## 2 abstentions - 8 contre dont le SNPTES

Nous ne pouvons pas cautionner que de l'argent public finance des contractuels qui relèvent d'un recrutement de droit privé et participer par la même occasion au développement de la précarité professionnelle. Nous sommes bien là dans les prérogatives du CT quant aux conditions de travail des personnels. D'autant que d'autres possibilités existent.

### Point 6

#### Calendrier universitaire

#### Unanimité Pour

### Point 7

#### Statuts UFR Arts Lettres Langues Metz

À noter qu'il y a plus de personnalités extérieures que de BIATSS élus au Conseil.

Les départements espagnol et lettres classiques disparaissent, faute d'effectifs suffisants.

## 2 refus de vote - 2 contre - 1 abstention - 5 pour dont le SNPTES.

Le conseil d'UFR a adopté ces statuts à l'unanimité.

### Point 8

#### Statuts IUT Charlemagne

Ajout de la possibilité de nommer plusieurs directeurs adjoints.

## 2 abstentions - 8 pour dont le SNPTES.

Le conseil d'UFR a adopté ces statuts à l'unanimité.

### Point 9

#### Statuts CERCLE

Ce sont les premiers statuts du laboratoire.

#### Unanimité Pour

### Point 10

#### Statuts CALBINOTOX

Reporté car nous n'avons pas le résultat des votes du conseil de l'entité.

<http://www.snptes.fr/>

<http://forum.snptes.org/>

<http://snptes-lorraine.org/>

## Points 11

### Evolution de l'organisation de la direction vie universitaire et culture (DVUC)

Cette direction était un patchwork de services dont on ne savait pas trop quoi faire. Elle a été créée en 2012. Elle comprend 122 agents : 36 SUAPS, 32 SUMPPS, 21 Culture et 33 Autres répartis en 6 sous-directions.

Avec l'UL, le choix a été de supprimer les services communs (Ex : Service Commun de documentation qui est devenu Direction de la Documentation et de l'édition). La Santé étudiante et le Sport se sont retrouvés à la DVUC.

#### 1<sup>ère</sup> étape :

Il est prévu d'embaucher un nouveau directeur (H/F) en Février avec l'accord de la précédente, partante sur un nouveau poste.

#### 2<sup>ème</sup> étape :

Septembre sur proposition de la Nouvelle Direction avec le SUMPPS, SUAPS et la mission Handicap qui dépendront directement de la DGS et travailleront en lien avec la nouvelle DVUC.

La culture scientifique et technique et la Culture Sociétale fusionnent.

Il est créé une sous-direction Vie de Campus qui englobera enfin les personnels – et pas seulement les étudiants- comme demandé depuis longtemps.

Un pool administratif est mis en place pour l'ensemble de la direction.

Un élu SNPTES demande quelle va être l'autonomie des services rattachés à la DGS, comment va fonctionner le pool administratif et quel va être le lien entre le Directeur de la DVUC et les Directeurs des trois services rattachés à la DGS.

On fait sortir deux services (Santé et Sport) en demande d'autonomie depuis des années. Le correspondant handicap travaille déjà directement avec le DGS.

Concernant le pool, le/a futur/e directeur/trice devra faire des propositions pour son fonctionnement. Les personnels ne seront pas déplacés. Ils pourront dépendre des services ou de la DVUC, il faut être le plus pragmatique possible.

On doit aboutir à des fiches de poste et une définition claire des N+1

La Santé U est en évolution mais n'est toujours pas rattachée directement au président comme les autres en France.

### Contre 4 - Abstention 1 - Pour 5 dont le SNPTES.

**Il a été acté en 2012 qu'il n'y aurait pas de services communs à l'UL. La Santé, le Handicap et le Sport acquièrent une autonomie qu'ils n'avaient plus. La DVUC ne fonctionne pas bien actuellement et les élus SNPTES espèrent que cette réorganisation sera profitable pour tous les agents. Ils seront attentifs au projet définitif prévu en septembre.**

## Point 12

### Désignation des enseignants-chercheurs à la commission de réforme

1 nom rajouté en séance

Deux noms ont été ajoutés en séances par la DRH et par une OS, et les noms de 2 VP ont été retirés de la liste à la demande du président pour des raisons éthiques.

<http://www.snptes.fr/>

<http://forum.snptes.org/>

<http://snptes-lorraine.org/>

## **Vote : Seuls votent les enseignants chercheurs et assimilés, titulaires et suppléants au CT Unanimité Pour**

### **Point 13**

#### **Bilan Santé et Sécurité au Travail 2017**

La Directrice de la DPSE livre une présentation claire du document qui fait 100 pages.

C'est le 5<sup>ème</sup> bilan.

Quelques chiffres :

Le budget de la DPSE (DHSE) en 2017 s'élevait à 403400 euros.

La collecte des déchets (chimiques, radioactifs et biologiques) y représentaient 371400 euros.

216 Assistants de Prévention et 30 Personnes Compétentes en radioprotection travaillent en réseau.

Le CHSCT s'est réuni 8 fois.

Il ya eu 115 accidents de travail (dont 42 accidents de trajet).

Il y a eu 170 sessions de formations en SST pour 22 % des agents. Il y a 805 Sauveteurs Secouristes du Travail. La Direction a accompagné 120 dossiers de Manifestations Exceptionnelles.

Ce bilan est accessible uniquement dans GEPUC (logiciel des Assistants de Prévention) ce qui est dommage : il serait souhaitable de le mettre dans l'ENT pour qu'il ait une plus grande visibilité.

### **Point 14**

#### **Programme 2018/2019 de prévention des risques au travail**

Ce programme a été défini en prenant en compte :

- L'analyse du Bilan Santé et Sécurité au Travail 2017
- Les orientations stratégiques du CHSCT ministériel 2018/2019
- Le rapport de l'inspection de l'IGAENR de juin 2016
- Le rapport d'inspection de l'Autorité de Sûreté Nucléaire du 24 mars 2016

Il a été validé par le CHSCT en novembre 2018.

C'est une problématique importante, pourtant des entités ne s'y intéressent toujours pas.

1 deuxième médecin de prévention pour le personnel a été recruté ainsi que 2 infirmiers.

### **Questions SNPTES**

#### **Dispositif d'auto mission**

Une assurance a été prise par l'UL pour les agents qui utilisent les véhicules de service et les transports en commun.

Si un agent utilise son propre véhicule, il faut une autorisation de véhicule personnelle et fournir son assurance. Ceux qui se déplacent beaucoup ont un Ordre de Mission permanent.

L'assurance UL peut prendre le relais si l'agent a un OM permanent ad hoc (périmètre géographique, objet du déplacement) et a l'autorisation d'utiliser son véhicule. Cela se fait au cas par cas.

#### **Equivalent PPCR pour les contractuels**

L'Administration répète que ce n'est pas une obligation.

La priorité sera donnée au RIFSEEP des C et des B.

<http://www.snptes.fr/>

<http://forum.snptes.org/>

<http://snptes-lorraine.org/>

L'UL possède un Règlement des contractuels qui est l'un des meilleurs : même si un décalage est créé avec les grilles des personnels fonctionnaires, nos collègues contractuels doivent s'estimer privilégiés...

Il n'y a pour l'instant pas de financement du GVT pour 2019, l'Administration ne veut donc pas s'engager budgétairement sur de futures actions.

Fin à 19h